Pontivy (56) : Une mère de famille décide d'héberger chez elle un homme "en situation d'errance", celui-ci agresse sexuellement le fils (âgé de 4 ans) de sa bienfaitrice. Saïd condamné à 18 mois ferme

06/04/2022 à 17h12



Un quadragénaire était jugé, ce mardi 5 avril au tribunal de Lorient, en comparution immédiate. Il avait à répondre d'une agression sexuelle sur un garçonnet de quatre ans, commise dans le pays de Pontivy.

Ce mardi 5 avril, un homme de 44 ans, originaire de Roubaix, était jugé en comparution immédiate, devant le tribunal de Lorient, pour agression sexuelle. Des faits qui datent du 15 février. Ce jour-là, une mère de famille s'absente brièvement de chez elle et laisse le benjamin de la fratrie, un garçonnet de 4 ans, sous la surveillance d'un ami qu'elle héberge depuis trois mois. Une fois de retour, 20 minutes plus tard, elle retrouve son enfant dans une chambre à l'étage, en train de remonter son pantalon. Face à lui, accroupi, le

quadragénaire.

(…) Comme il le répétera ensuite aux gendarmes, l'enfant explique à sa mère que l'homme « lui a touché le zizi et les fesses ». Des mots qui provoquent, chez le procureur-adjoint Bastien Diacono, « une frayeur rétrospective sur ce qu'il se serait passé si la mère de famille ne l'avait pas surpris ». « Une maman, explique Chantal Pellier-Bihouis, son avocate, qui se culpabilise d'avoir fait entrer le loup dans la bergerie et de lui avoir tendu la main », en faisant référence à la situation de son ami, en situation d'errance alors qu'elle le croise fortuitement lors d'un déplacement dans sa ville natale du nord de la France. Prise d'empathie, elle propose de l'aider à se réinsérer et l'accueille alors à son domicile.

Condamné à 18 mois ferme

(…) Le Télégramme